

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHÉMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **5 novembre 2019** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas  
Siège #2 - Monsieur Claude Roy  
Siège #3 - Monsieur Bruno Roy  
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert  
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère  
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19H00.

**2019-11-220**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 4.1 - Comptes du mois
- 5 - CORRESPONDANCE
  - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE
- 7 - ADMINISTRATION
  - 7.1 - Correction règlement 90-2019
  - 7.2 - Appui financier L'Essentiel des Etchemins
  - 7.3 - Politique de reconnaissance des employés
  - 7.4 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins
  - 7.5 - Campagne annuelle Fondation Santé Beauce-Etchemin
  - 7.6 - Position du conseil municipal face à l'avenir de l'église
  - 7.7 - Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 7.8 - Souper des fêtes des employés et des élus
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
  - 9.1 - Rapport du directeur incendie
  - 9.2 - Plan municipal de sécurité civile

- 10 - VOIRIE**
  - 10.1** - Rapport de voirie
  - 10.2** - Reddition Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration
  - 10.3** - Mandat contrôle qualitatif des matériaux - RIRL
- 11 - LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1** - Tarification 2020 Réseau Biblio
  - 11.2** - Fête de Noël
  - 11.3** - Fête de l'hiver 2020
  - 11.4** - Reddition - Remplacement des bandes de la patinoire et de réfection du plancher du chalet des loisirs
- 12 - DÉVELOPPEMENT**
  - 12.1** - Dépanneur intelligent
  - 12.2** - Rénovation des locaux de la municipalité
- 13 - URBANISME**
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU**
- 15 - VARIA**
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-11-221**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er octobre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2019-11-222**

#### **4.1 - Comptes du mois**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes du mois d'octobre présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes: 93 485.58\$  
Salaires: 15 269.24\$  
**Total: 108 754.82\$**

ADOPTÉE

## **5 - CORRESPONDANCE**

### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

## **6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**

- Lancement de la vidéo "Faire danser un village" le 29 novembre prochain;
- 3 octobre, souper pré électoral avec m. Steven Blaney;
- 11 octobre, journée "Policrière d'un jour";
- 23 octobre, activité de financement de Mme Stéphanie Lachance;
- 24 octobre, visite d'un dépanneur intelligent à Dixville;
- 28 octobre, dossier cannabis, projet au niveau de la MRC;
- Retour sur les évènements de la fin de semaine;
- 5 novembre, rencontre au sujet des bandes de protections des forêts.

## **7 - ADMINISTRATION**

**2019-11-223**

### **7.1 - Correction règlement 90-2019**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité, apporte une correction à l'avis de motion du règlement numéro 90-2019 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'avis de motion, lors de la séance du 4 juin 2019 il est inscrit :

« Présentation du projet de règlement »

Or, on devrait lire :

« Dépôt du projet de règlement #90-2019 »

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De modifier l'avis de motion du règlement 90-2019, résolution # 2019-06-133 en conséquence.

ADOPTÉE

**2019-11-224**

### **7.2 - Appui financier L'Essentiel des Etchemins**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder une aide financière de 40\$ à l'Essentiel des Etchemins pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le transport de denrées.

ADOPTÉE

**2019-11-225**

**7.3 - Politique de reconnaissance des employés**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter la politique de reconnaissance des employés telle que présentée.

ADOPTÉE

Au printemps, une réception pourra avoir lieu pour reconnaître tous ceux qui doivent l'être et ceux qui auraient dû l'être.

**2019-11-226**

**7.4 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil acceptent d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2020;

QUE les membres du conseil acceptent de payer la quote-part 2020 pour le Transport Autonomie Beauce-Etchemins au montant de 722.37 \$ équivalent à 1,99\$ per capita ;

QUE les membres du conseil acceptent la tarification payée par l'usager;

QUE les membres du conseil reconnaissent la ville de Saint-Georges comme ville mandataire.

ADOPTÉE

**2019-11-227**

**7.5 - Campagne annuelle Fondation Santé Beauce-Etchemin**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder un don de 181.50\$ à la Fondation Santé Beauce-Etchemin pour la campagne de financement 2019-2020.

ADOPTÉE

**2019-11-228**

**7.6 - Position du conseil municipal face à l'avenir de l'église**

Le conseil municipal statue qu'il ne prend aucune position face à l'avenir de l'église puisque les décisions à venir relèvent de la Fabrique.

La dernière messe à l'église doit avoir lieu le samedi 9 novembre. Par la suite, les activités du culte se tiendront à la chapelle de l'édifice municipal.

**2019-11-229 7.7 - Déclaration des intérêts pécuniaires**

**11-229**

La directrice générale mentionne qu'elle a transmis à chaque élu la déclaration des intérêts pécuniaires pour le jour annuel et que ces déclarations, dès que complétées, seront déposées dans le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR). conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités.

Lucie Gagnon, mairesse	5 novembre 2017	5 novembre 2019
Nancy Dumas, conseillère, siège #1	5 novembre 2017	5 novembre 2019
Claude Roy, conseiller, siège #2	5 novembre 2017	5 novembre 2019
Bruno Roy, conseiller, siège #3	5 novembre 2017	5 novembre 2019
Sylvain Gilbert, conseiller, siège #4	5 novembre 2017	5 novembre 2019
Bernard Giguère, conseiller, siège #5	5 novembre 2017	5 novembre 2019
André Boutin, conseiller, siège #6	5 novembre 2017	5 novembre 2019

**2019-11-230 7.8 - Souper des fêtes des employés et des élus**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De tenir un souper de Noël pour tous les employés et élus de la municipalité le vendredi 6 décembre prochain.

ADOPTÉE

**8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

**9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

**9.1 - Rapport du directeur incendie**

**2019-11-231 9.2 - Plan municipal de sécurité civile**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague reconnaît qu'elle peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité soit adopté tel que présenté;

QUE la direction générale soit responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité.

ADOPTÉE

## **10 - VOIRIE**

### **10.1 - Rapport de voirie**

**2019-11-232**

### **10.2 - Reddition Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration**

Attendu que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 16 849\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**2019-11-233**

### **10.3 - Mandat contrôle qualitatif des matériaux - RIRL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de Englobe Corp. au prix de 20 464.63\$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection du rang 3 et 4 et d'un tronçon de la route 277 dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local.

ADOPTÉE

## **11 - LOISIRS ET CULTURE**

**2019-11-234**

### **11.1 - Tarification 2020 Réseau Biblio**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la tarification annuelle 2020 du Réseau Biblio soit : 4.48\$ par personne plus 429.23\$ pour la gestion de l'accès informatique et 205.69\$ pour le soutien aux applications.

ADOPTÉE

**2019-11-235**

### **11.2 - Fête de Noël**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bruno Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'offrir un don de 150\$ au club de l'Âge d'Or Fée des Neiges pour l'achat de cadeaux à offrir aux enfants lors de la fête de Noël qui aura lieu le dimanche 15 décembre prochain.

ADOPTÉE

**2019-11-236      11.3 - Fête de l'hiver 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De tenir la fête de l'hiver le samedi 1er février 2020

D'inscrire la municipalité au Défi château de neige de l'édition 2020.

ADOPTÉE

**2019-11-237      11.4 - Reddition - Remplacement des bandes de la patinoire et de réfection du plancher du chalet des loisirs**

Attendu que les travaux réalisés respectent la convention d'aide financière du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 46 987.73\$ relatives aux travaux de remplacement des bandes de la patinoire et de réfection du plancher du chalet des loisirs, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE

**12 - DÉVELOPPEMENT**

**2019-11-238      12.1 - Dépanneur intelligent**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bruno Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale à entreprendre des démarches pour la mise en place d'un dépanneur intelligent.

ADOPTÉE

**2019-11-239      12.2 - Rénovation des locaux de la municipalité**

Les membres du conseil reconnaissent le bien-fondé du projet de rénovation des locaux de la municipalité, autant pour notre personnel de bureau que pour les citoyens qui viennent pour des services. Rapidement, nous devons obtenir une évaluation sommaire des coûts afin de mesurer l'impact sur le budget 2020 et de statuer sur la réalisation du projet.

**13 - URBANISME**

**14 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**15 - VARIA**

Aucun sujet

## 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-11-240

## 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
QUE la séance soit levée à 20h17

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Vicky Giguère  
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lucie Gagnon  
Mairesse